

COMMUNIQUE DE PRESSE

Déclaration intersyndicale de l'Union Départementale FORCE OUVRIERE du Bas-Rhin mandatée par l'ensemble de ses syndicats et adhérents, l'Union Départementale CGT du Bas-Rhin, l'Union Locale CGT de Haguenau, la FSU 67, Solidaires Alsace, la CNT 67

Six militants de la CGT, de FO, de Solidaires Alsace sont convoqués pour être jugés au Tribunal de Grande Instance de Strasbourg le 9 novembre prochain.

Que leur reproche-t-on ?

D'avoir participé aux initiatives prises sur Haguenau lors de la journée nationale de grève et de manifestations du 19 mai pour le retrait de la loi Travail.

En effet, le jeudi 19 mai 2016, en tout début de matinée, dans le cadre du mouvement social contre "le projet de loi Travail", a eu lieu sur la zone industrielle à la limite de Schweighouse-sur-Moder, une opération de barrage filtrant d'un rond-point, aux bretelles d'entrée et de sortie de la rocade de contournement de Haguenau.

A l'appel de six organisations de salariés et de lycéens, près de 200 personnes ont pris part à l'action. A Haguenau, comme partout en France, des millions et des millions de travailleurs et de jeunes ont ainsi manifesté, fait grève, pris de nombreuses initiatives pour imposer le retrait de la loi Travail.

Il faut replacer cette journée d'action dans son contexte: celui d'un mouvement social engagé alors depuis plus de deux mois et de l'utilisation de l'article 49.3 de la constitution par le 1^{er} ministre la semaine précédente. Il faut garder à l'esprit les appels des confédérations et des fédérations syndicales nationales à durcir le mouvement pour obtenir satisfaction.

Y avait-il un appel des organisations visées au travers de ces militants à occuper cette rocade de contournement ? Non. Cette action, improvisée lors d'un rassemblement de 200 personnes, ne faisait que traduire l'exaspération de millions d'autres contre la loi Travail et l'arbitraire du gouvernement. Il est donc absolument inacceptable que certain-e-s puissent être tenu-e-s pour responsables en leur nom propre des actions collectives décidées sur le vif.

Y a-t-il eu des dégâts? Aucun ! Tout s'étant déroulé dans le calme et sans incident. Les militants incriminés ont-ils commis un acte individuel quelconque possible de poursuites ? Non.

Alors pourquoi poursuivre et juger ces militants ?

C'est le Procureur de la République qui a décidé d'engager les poursuites. Il s'agit donc d'une décision prise au plus haut niveau de l'Etat contre des syndicalistes agissant dans le cadre de leur mandat ! S'agit-il d'une « punition collective » pour fait de manifestation ? S'agit-il d'intimider le mouvement syndical et de « faire des exemples » ?

A l'arbitraire du 49.3, à l'injustice d'une loi ne servant que les seuls intérêts patronaux, le gouvernement entend ajouter la brutalité d'une répression judiciaire. Ce gouvernement use de méthodes d'une exceptionnelle gravité, portant atteinte à la liberté syndicale.

C'est pourquoi l'Union Départementale FORCE OUVRIERE du Bas-Rhin mandatée par l'ensemble de ses syndicats et adhérents, l'Union Départementale CGT du Bas-Rhin, l'Union Locale CGT de Haguenau, la FSU 67, Solidaires Alsace, la CNT 67 exigent **l'abandon immédiat des poursuites** contre les militants mis en cause.

Elles entendent prendre toute initiative pour obtenir l'arrêt de ces poursuites.

Contacts :

UD FO 67, Bourse du Travail 1, rue Sédillot 67000 Strasbourg. Mail: udfo67@force-ouvriere.fr

UD CGT 67, 10 rue Leicester 67000 Strasbourg. Mail ud67@cgt.fr

Union Locale CGT de Haguenau, 6, Place Robert Schuman 67 500 Haguenau Mail : ulcgthag@free.fr

Solidaires Alsace, Maison des Syndicats 1, rue Sédillot 67 000 Strasbourg Mail solidairesalsace@gmail.com

FSU 67, 10 rue de Lausanne 6700 Strasbourg. Mail fsu67@fsu.fr

CNT 67, c/o Lucha y Fiesta, BP 30017, 67027 Strasbourg Cedex